



« Le Chabot »

Association de Protection des Rivières Ariégeoises

Varilhes le 27 09 2023

Déposition à l' Enquête Publique concernant SOCIETE AUBERT et DUVAL

Intérêt à déposer de l'association APRA Le Chabot

L'Association de Protection de la Rivière Ariège « Le Chabot » s'intéresse à tout ce qui influe sur l'état des cours d'eau Ariégeois et leurs affluents. Son but est de concourir à l'émergence de nouvelles pratiques individuelles, collectives et publiques à l'égard des cours d'eau, toutes activités incluses, dans l'intégralité de leur bassin versant.

L'association s'attache, à communiquer largement ses questionnements et ses interventions, au plus grand nombre d'institutions et associations ariégeoises, régionales et nationales concernées.

APRA « le Chabot » est membre du réseau FNE Midi-Pyrénées de France Nature Environnement.

Elle a étendu son champ d'activité à l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ariège dans l'intégrité de leur bassin versant le 4 février 2011.

Par ses impacts potentiels des écoulements induits par le projet sur la nappe sous-jacente l'association souhaite apporter les éléments suivants.

Au sujet de la qualité de l'EAU

Du fait de la présence de la nappe phréatique sous toute la plaine de l'Ariège, et donc sous l'emprise de la zone Gabriélat 2 où sera implanté l'atelier Aubert Duval, nous demandons qu'une attention particulière soit portée sur la prévention de pollutions accidentelles des sols lors de la phase de travaux, et lors de l'exploitation. Ainsi des bassins de rétention d'éventuels écoulements accidentels devront être prévus et dimensionnés à hauteur de la moyenne des eaux utilisées sur une journée.

Un plan de prévention des risques doit définir les moyens à mettre en œuvre pour dépolluer en cas d'accidents.

Nous approuvons la notion de collecte des eaux de toit pour utilisation et de traitement / réutilisation à 100% des eaux de rinçage et le traitement et le contrôle de la qualité des eaux pluviales.



« Le Chabot »

Association de Protection des Rivières Ariégeoises

Au sujet du Bilan Carbonne :

Aubert et Duval s'étend sur le faible bilan en taux de CO2 de sa méthode de production basée sur l'utilisation d'électricité en lieu et place du gaz mais ne chiffre pas les émissions de CO2 dues aux liaisons entre son centre de production principal à l'usine de Pamiers et son nouvel atelier.

Pour compenser les émissions de Gaz à Effet de Serre qui seront émis par les transports depuis et vers l'usine de Pamiers et au-delà, nous préconisons une plantation d'arbres plus importante que celle prévue dans le cadre paysager sur le périmètre d'implantation de l'usine.

Dans le cadre de la directive ERC :

Concernant l'artificialisation des surfaces, nous nous posons des questions sur la réhabilitation de l'ancien atelier qui a subi le sinistre. La présence de friches industrielles non réhabilitées et non utilisées aggrave considérablement le bilan consommation des espaces urbains. Il nous semble important qu'Auber et Duval réutilise cet espace à des fins industrielles ou renature l'espace libéré.

Enfin nous pensons que le projet aurait dû s'inscrire dans une démarche globale d'étude des impacts cumulés de la zone de Gabrielat, étude qui reste à faire.

En l'état notre association émet un avis réservé sur ce dossier.

Pour APRA "le Chabot"

Le Président

Jérôme Brosseron